



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

[COMMUNIQUE DE PRESSE] SALAIRE MINIMUM Les travailleurs de deuxième ligne méritent mieux qu'une hausse de 2,2% du Smic

Le 1er octobre, le Smic augmentera de 34 euros brut par mois. Une augmentation automatique, inscrite dans le code du travail, liée à une inflation supérieure à 2%.

La CFDT prend acte de l'annonce qui interviendra après la réunion du groupe des experts au ministère du Travail. Mais elle ne peut se satisfaire d'une revalorisation qui change pas la situation des travailleurs de deuxième ligne. Les employeurs, à travers les négociations de branches, ont les cartes en main pour reconnaître à leur juste valeur les missions des salariés qui ont évité que le pays ne s'écroule durant la crise sanitaire. La CFDT constate amèrement que certains d'entre eux ne jouent pas le jeu.

Le gouvernement n'est pas impuissant. Il peut intervenir pour éviter les propositions indécentes des employeurs en conditionnant le versement des aides publiques à un dialogue social de qualité. En tant qu'acteur économique, il peut aussi, comme les collectivités territoriales, changer les modalités de la commande publique en cessant de tirer les prix vers le bas.

Les travailleurs de deuxième ligne méritent mieux qu'une hausse de 2,2% du Smic.

DÉCLARATION DELUC MATHIEU, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

